

Quelles sont les étapes dans la procédure de réinstallation?

LES 4 ÉTAPES PRINCIPALES POUR LA RÉINSTALLATION PAR LE HCR :

1. ENREGISTREMENT



- Identification des besoins et planification de programmes
- Assistance
- Identification des besoins spécifiques
- Gestion des dossiers

2. DÉTERMINATION DU STATUT DE RÉFUGIÉ

Répondre à la définition du réfugié selon la Convention

- Crainte bien-fondée d'être persécuté(e)
- Du fait de la race, de la religion, de la nationalité, de l'appartenance à un certain groupe social ou des opinions politiques
- Hors de son pays d'origine

3. IDENTIFICATION

- La base de données sur l'enregistrement
- Évaluation participative
- Système de référence des cas individuels
- Instrument d'identification des risques élevés
- Profilage des besoins spécifiques des réfugiés

4. INTERVIEW DE RÉINSTALLATION

- Besoins de protection juridique et/ou physique
- Survivants de violences sexuelles et de tortures
- Besoins médicaux
- Femmes et filles à risque
- Regroupement familial
- Enfants et adolescents à risque
- Absence d'autres solutions durables à court terme



**SOUSSION À UN PAYS
DE RÉINSTALLATION**